



PREFECTURE DE LA CHARENTE

Sous-Préfecture de Cognac

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de MERPINS

Par arrêté préfectoral du 4 juin 2019, une enquête publique est organisée du lundi 24 juin 2019 (9h00) au jeudi 25 juillet 2019 -17H00 (heure de clôture de l'enquête), d'une durée de 32 jours consécutifs, relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par la SA ORECO dont le siège social est 44 bd Oscar Planat à Cognac, en vue d'exploiter cinq nouveaux chais de stockage d'alcool de bouche sur la commune de MERPINS.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Daniel de SAINT OURS, Directeur général délégué de la SA ORECO au 05 45 35 13 83.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation de la rubrique n° 4755 de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment l'avis de l'autorité environnementale portant sur l'étude d'impact, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de MERPINS (siège de l'enquête) les lundi, mardi jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et mercredi de 9h00 à 12h00, ainsi que sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA). .

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de MERPINS ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MERPINS ou bien par courriel à l'adresse suivante pref-obs-ep-merpins-oreco@charente.gouv.fr

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA).

M. Philippe BERTHET (ingénieur divisionnaire des TPE en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de MERPINS les :

./.

- lundi 24 juin 2019 de 9h00 à 12h00,
- lundi 8 juillet 2019 de 14h00 à 17h00,
- lundi 15 juillet 2019 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 19 juillet 2019 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 25 juillet 2019 de 14h00 à 17h00.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de MERPINS, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la Préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA/).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.